

Comment accompagner votre enfant dans l'utilisation de sa formule Juniors?

Vous avez choisi une formule Juniors pour votre enfant. Celle-ci inclut un compte privé, un compte d'épargne et une carte Visa Debit Juniors ainsi qu'un accès à BCV-net, BCV Mobile et TWINT.

Vous souhaitez accompagner votre enfant dans sa gestion et avoir un suivi de la situation. Différents outils et services ont été développés à votre intention.



Comment garder un œil sur les comptes de la formule Juniors?

Vous pouvez visualiser les comptes de votre enfant et les opérations qu'il a réalisées:

- Si vous utilisez BCV-net ou BCV Mobile, le compte Juniors de votre enfant figure automatiquement dans votre liste de comptes, en consultation seule.
- Si vous n'avez pas d'accès à BCV-net ou BCV Mobile, vous recevez automatiquement par courrier postal les copies des avis et relevés de comptes.



Comment gérer les avoirs sur les comptes de mon enfant?

Votre enfant est seul propriétaire de l'argent déposé sur ses comptes Juniors. Lui seul peut effectuer des retraits.



Comment garder un suivi des dépenses effectuées par mon enfant?

Pour accompagner votre enfant dans l'apprentissage de la tenue d'un budget, vous disposez de deux outils distincts:



1. Limite de dépenses sur son compte privé et sur son compte d'épargne Juniors

Avec un compte Juniors, votre enfant peut:

- retirer de l'argent au bancomat, avec sa carte Visa Debit, ou au guichet,
- payer ses achats en magasin ou en ligne (uniquement si la fonction 3-D Secure est activée sur BCV Mobile) avec sa carte Visa Debit ou avec TWINT,
- transférer de l'argent via TWINT.

TWINT s'utilise uniquement via le compte privé Juniors.

Toutes ses dépenses s'effectuent en fonction du solde disponible sur son compte, mais aussi en fonction de la limite que vous aurez choisie. Elle est fixée, par défaut, à CHF 200 par mois et par compte, et peut être modifiée, mais ne peut dépasser CHF 1000 par mois.

Tous les montants dépensés (par carte, par retraits d'argent liquide ou par TWINT) sont additionnés et aucune opération n'est possible dès que la limite fixée par mois pour le compte est atteinte.

Exemple:

Votre enfant a CHF 300 sur son compte privé Juniors. Vous avez fixé sa limite de dépenses sur le compte à CHF 150 par mois.

Le 7 du mois, il fait un achat de CHF 130 dans un magasin d'électronique avec sa carte Visa Debit; le 18, il utilise TWINT pour payer son repas de midi de CHF 15; enfin, le 20, il veut retirer CHF 50 au bancomat: sa demande est alors refusée par l'appareil, car ce retrait lui ferait dépasser la limite de compte fixée à CHF 150 par mois, même s'il dispose d'assez d'argent sur son compte.



2. Limites de dépenses avec la carte Visa Debit Juniors

La carte Visa Debit Juniors a une limite de dépenses par jour et par mois. Si les limites journalière et mensuelle sont toutes deux de CHF 200 (limites par défaut), il peut dépenser en une journée CHF 200 avec sa carte, mais ne pourra plus l'utiliser jusqu'au mois prochain.

En tout temps, vous pouvez adapter ces limites. Toutefois, vous ne pourrez pas fixer la limite journalière à plus de CHF 200. Ainsi par exemple, vous pouvez fixer une limite à CHF 20 par jour, tout en maintenant une limite mensuelle à CHF 200. Cela permet d'apprendre à votre enfant à gérer son argent. Elle le protège également en cas de perte ou de vol de sa carte.



Comment modifier ces limites?

Vous pouvez modifier ces limites en tout temps en vous rendant en agence ou par le biais d'un e-mail sécurisé directement sur BCV-net ou BCV Mobile.

Cela vous permet d'ajuster le niveau de dépenses possibles de votre enfant en fonction de l'évolution de ses besoins et de sa maîtrise de son budget.

Si vous ne les avez pas changées, chacune de ces limites est fixée à CHF 200. Vous pouvez choisir de les adapter quand vous le souhaitez.



Que faire si mon enfant a perdu sa carte Visa Debit Juniors?

En cas de perte ou de vol, la carte doit être bloquée très rapidement:

- depuis son accès à BCV Mobile (menu > Plus)
- en appelant notre centre de conseil au 0844 228 288 (+41 21 212 10 00 depuis l'étranger).

Les frais de blocage et de commande d'une nouvelle carte s'appliquent*.

Comment verser de l'argent de poche sur le compte Juniors?



Avec TWINT

Vous et votre enfant devez au préalable télécharger l'application BCV TWINT. Dans TWINT, sélectionnez le contact téléphonique de votre enfant et choisissez le montant. Vous pouvez même ajouter un message et une photo!



Avec BCV-net ou BCV Mobile

Dans la partie « Paiements », choisissez « Nouveau »; saisissez les coordonnées bancaires de votre enfant, indiquez le montant et la date de versement, puis activez le bouton « ordre permanent »; enfin, choisissez la fréquence du versement mensuel.

* voir brochure *Tarifs et conditions des prestations* disponible en agence ou sur www.bcv.ch